

La troisième solution, confiée le 1er juillet au jeune D. A. Peschatore (v. fasc. II, p. 533) envoyé en mission spéciale à Paris, comportait la continuation de l'exploitation par les compagnies de l'Est et Guillaume-Luxembourg avec le concours de l'Etat français. Cette combinaison tomba à l'eau à la suite de la déclaration de Jules Favre qu'il eût été déloyal de saboter la cession des chemins de fer accordée par la Convention additionnelle du 15 mai.⁷⁾

Après tous ces déboires ce fut non sans appréhension que Servais vit réapparaître le 17 juillet à Luxembourg le président von Ernsthausen. Sans reparler de l'indemnité de 7,5 millions de francs, le délégué allemand expliqua à Servais que son gouvernement désirait exploiter et les chemins de fer du Guillaume-Luxembourg (de concert avec ceux d'Alsace-Lorraine) et le service des Postes et Télégraphes dont il prendrait le déficit éventuel à sa charge. Et, de nouveau, le Ministre d'Etat tint bon, encouragé qu'il était par le prince Henri et ses collègues du gouvernement qu'il avait réunis en Conseil les 17 et 26 juillet.⁸⁾ D'après un rapport du gouverneur d'Arlon Van Damme, il aurait déclaré à von Ernsthausen «que le gouvernement grand-ducal ne céderait l'exploitation de son réseau à l'Allemagne que contraint par la force.»⁹⁾ Aussi les pourparlers, poursuivis à Trèves, n'aboutirent-ils pas.

Bien que la lettre que nous faisons suivre, et qu'Emile Servais adressa le 26. 8. 1871 de Ferschweiler à son père, ait fait à celui-ci l'effet de moutarde après dîner, elle prouve avec quel intérêt Emile suivait les événements de l'époque.

«On n'entend plus rien de nos chemins de fer, écrit Emile; est-ce qu'enfin la Prusse vous laisserait-elle en repos? Il me semble que la meilleure solution serait celle-ci: concéder nos chemins de fer à une société belge qui payerait les 3 millions au Guillaume-Luxembourg, sans garantie de l'Etat s'il y a moyen, avec une garantie de 3 millions, s'il le faut absolument. Le pays serait prêt à faire un sacrifice, plutôt que d'avoir une société prussienne, bien moins encore l'Etat prussien. Vous pourriez vous réserver le droit d'un contrôle sévère.»¹⁰⁾

En désespoir de cause, et estimant que la combinaison allemande ne pouvait se concilier avec la neutralité luxembourgeoise, Servais tenta d'alarmer les puissances signataires du Traité de 1867, «afin qu'elles puissent, si elles tiennent au maintien de ce traité, agir en notre faveur selon que les circonstances le permettent.»

Pour commencer, Servais s'adressa dès le 19 juillet au consul du Grand-Duché à Vienne, le banquier Fernand de Schaefer (v. fasc. I, p. 256), pour le prier de donner connaissance de la situation de choses au Luxembourg au chancelier de l'Empire autrichien de Beust et de lui «demander son bienveillant appui pour le cas où il deviendrait nécessaire, en l'assurant que nous agissons dans la circonstance avec toute la prudence possible, comme des hommes qui craignent, et que nous n'abandonnerons pas le terrain du droit.»¹¹⁾